

CONNAÎTRE

Action n°25 : Enrichir les connaissances locales des zones humides par la mise à jour ou la réalisation de nouveaux inventaires

Contexte :

De 1995 à 2000, de nombreux inventaires, géographiques ou thématiques, de zones humides furent réalisés, en particulier au titre des SDAGE, selon des calendriers variés et des méthodes différentes, adaptées aux besoins des commanditaires (Agences de l'eau, Conseils régionaux, Conseils généraux...)

Avec la mise en place en 2008 de la plateforme « RPDZH » (<http://sig.reseau-zones-humides.org/>) et de son outil de collecte « Gwern » par le Forum des marais atlantiques (FMA) avec l'appui financier de la région Aquitaine, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental du Finistère... ainsi qu'au travers de la publication de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié d'identification et de délimitation des zones humides en métropole, la plupart des méthodes d'inventaires et de délimitation de zones humides se sont homogénéisées d'un territoire à l'autre.

De 2018 à 2021 les nouveaux dictionnaires de données et scénarios d'échanges de données de pré-localisation et d'inventaire des milieux humides ©SANDRE ont vu le jour. Ils sont basés à 90% sur la structuration et la nature des données produites, collectées et bancarisées dans le RPDZH. L'utilisation d'une sémantique commune constitue la base d'échanges fructueux et de partage des données à l'échelle nationale. Les inventaires de zones humides ne se basent pas pour le moment sur les dictionnaires du Sandre, dans l'attente du développement d'une nouvelle plateforme d'intégration, de visualisation et de téléchargement.

En 2019, la reconnaissance du RPDZH, comme plateforme nationale des données sur les milieux humides par le Ministère en charge de l'écologie, a permis d'entériner une collaboration entre le FMA et l'Office français de la biodiversité.

En 2021, 60% du territoire métropolitain était couvert par un inventaire. Ce chiffre ne prend pas en considération la qualité de ces derniers mais seulement leur existence. (indicateur ONB : <https://naturefrance.fr/indicateurs/degre-davancement-des-inventaires-de-milieux-humides>)

Objectif :

- D'ici 2026, La plateforme permettra de visualiser et de télécharger un référentiel national des zones humides inventoriées issu de la remontée des données par les DREAL/DRIEAT/DEAL ;
- D'ici 2026, près de 65 % du territoire français sera couvert par un inventaire « milieux humides »

Contenu de l'action :

Sur les bassins hydrographiques : Artois-Picardie, Seine-Normandie, Loire Bretagne, Adour-Garonne

Les maîtres d'ouvrage impliqués dans la réalisation d'inventaires de zones humides sont invités à respecter la procédure ci-dessous. Le respect de cette procédure ainsi que des principes précisés dans la présente note sont obligatoires dans le cadre d'un financement des Agences de l'Eau de ces bassins.

Etape 1 : Avant toute réalisation d'inventaire et validation du cahier des charges, le maître d'ouvrage informe l'Agence de l'eau et prend contact éventuellement avec le Forum des Marais Atlantiques pour la rédaction du CCTP.

Etape 2 : L'animateur territorial du FMA peut accompagner le MOA dans sa rédaction du cahier des charges pour la réalisation d'une pré-localisation, d'inventaire, de caractérisation, de hiérarchisation, d'actions prioritaires, de collecte des données sur la base du Sandre toute autre base de données compatible.

Etape 3 : Le MOA peut transmettre la donnée intermédiaire d'inventaire, à l'animateur territorial du FMA. Ces données intermédiaires doivent être transmises en cours de projet afin d'ajuster le plus en amont possible les erreurs de géométrie. Le FMA informe le MOA de la bonne réception de la donnée.

Etape 4 : A réception des données intermédiaires (non obligatoire), les géomaticiens du FMA réalisent une préanalyse afin d'identifier les potentielles erreurs de géométries (nœuds, recoupements, chevauchements...), ainsi que les éventuels attributs manquants obligatoires selon le cahier des charges. Les MOA sont invités à avoir une vigilance particulière sur ce point, les erreurs étant courantes. Elles conditionnent fortement le délai de traitement.

Le FMA informe le MOA et l'Agence de l'eau du bassin concernée des erreurs éventuelles sur ces données intermédiaires. Une fois corrigées, le travail peut se poursuivre.

Etape 5 : Les données finales sont envoyées au FMA et à l'agence de l'eau concernée. Elles sont ensuite compilées et bancarisées par le FMA dans le RPDZH.

Le FMA informe le MOA et l'Agence de l'eau concernée de la bonne intégration des données au RPDZH.

Etape 6 : Diffusion de la donnée sur l'interface cartographique du RPDZH (à partir du moment où celles-ci font l'objet d'un financement public, les données peuvent être diffusées de fait).

A noter, qu'actuellement, sur le bassin Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau devrait prochainement mettre en place un marché donc le cahier des charges reprendra des étapes présentées ci-dessus.

Sur le bassin hydrographique Rhône-Méditerranée-Corse et les DROM

Etape 1 : Le FMA a pour mission de collecter les inventaires de zones humides auprès des DREAL et DEAL de ces territoires.

Etape 2 : A réception des données, le FMA réalise une analyse afin d'identifier les erreurs de géométries (nœuds, recoupements, chevauchements...), ainsi que les éventuels attributs manquants obligatoires selon le cahier des charges.

Le FMA informe le MOA et la DREAL ou DEAL des erreurs éventuelles sur ces données. Une fois corrigées, le travail peut se poursuivre.

Etape 3 : Les données finales sont envoyées conjointement à la DREAL ou DEAL concernée et au FMA et validées par le FMA. Elles sont ensuite compilées et bancarisées par le FMA dans le RPDZH. Si malgré les précautions, des erreurs trop nombreuses persistent, le FMA se réserve le droit de refuser le dépôt.

Le FMA informe le MOA et la DREAL ou DEAL concernée de la bonne intégration des données au RPDZH. Il produit pour cela un accusé de réception de la donnée et de sa bonne intégration.

Etape 4 : Diffusion de la donnée sur l'interface cartographique du RPDZH (à partir du moment où celles-ci font l'objet d'un financement public, les données peuvent être diffusées de fait).

A l'échelle nationale

- Production, collecte et bancarisation des ouvrages en marais dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (Cf. action 10)
- Production, collecte et bancarisation des Unités Hydrauliques Cohérentes-marais dans le RPDZH (Cf. action 10)
- Calcul, mise à jour et amélioration de l'indicateur ONB : <https://naturefrance.fr/indicateurs/degre-davancement-des-inventaires-de-milieus-humides>

Gouvernance :

Pilote : Office Français de la Biodiversité

Partenaires : Forum des marais atlantiques, Agences de l'eau, DREAL, MTECT

Groupe de travail : Comité de pilotage des conventions de coopération 2021-2022, 2023-2024, une chargée de mission OFB (DSUED-SEMA) arrivant en décembre 2023. Prévision de la création d'un groupe OFB-FMA-AE et MTECT-DREAL.

Engagements :

Résultats attendus :

- Bilans de conventions ou prestations du FMA
- Indicateurs de l'ONB améliorés et mis à jour

Calendrier indicatif :

- De 2022 à 2026 : **Collecte, contrôle des données, bancarisation, valorisation**

Budget estimé :

2021 : OFB (part sur la collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme, RMC + DROM + Marais), AE AP, AE SN, AE LB, AE AG (Accompagnement des acteurs territoriaux, collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme)

2022 : OFB (part sur la collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme, RMC + DROM + Marais), AE AP, AE SN, AE LB, AE AG (Accompagnement des acteurs territoriaux, collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme)

2023 : OFB (part sur la collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme, RMC + DROM + Marais), AE AP, AE SN, AE LB, AE AG (Accompagnement des acteurs territoriaux, collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme)

2024 : OFB (part sur la collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme, RMC + DROM + Marais), AE AP, AE SN, AE LB, AE AG (Accompagnement des acteurs territoriaux, collecte, bancarisation et valorisation, hors plateforme), MTECT (Cartographie administrative)

2025 et 2026 : à estimer

Responsable : Ghislaine Ferrère

Rédacteur : Pierre Caessteker

Contributeur(s) : Eric Brejoux, Céline Nowak, Julien Neury Ormanni, Fabien Blanchet, Delphine Singlard-Causse, Sophie Bagagem

Version du 10/05/22

Indicateurs de réussite :

Par Bassin hydrographique

Bassin hydrographique	Données	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Artois-Picardie	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	1	0	5			
	% du territoire	38%	35%	35%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	78 000 ha	150 000 ha	168 000 ha	% du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 22 %		
Seine-Normandie	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	5	15	15			
	% du territoire	35%	35%	40%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	200 000 ha	210 000 ha	257 000 ha	% du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 20 %		
Loire-Bretagne	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	14	12	15			
	% du territoire	55%	58%	63%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	620 000 ha	650 000 ha	745 000 ha	% du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 26 %		
Adour-Garonne	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	15	14	14			
	% du territoire	52%	56%	61%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	257 000 ha	268 000 ha	300 000 ha	% du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 31		
Rhin-Meuse	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	0	0	1			
	% du territoire	43%	41%	41%			

Responsable : Ghislaine Ferrère

Rédacteur : Pierre Caessteker

Contributeur(s) : Eric Brejoux, Céline Nowak, Julien Neury Ormanni, Fabien Blanchet, Delphine Singlard-Causse, Sophie Bagagem
Version du 10/05/22

	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	73 000 ha	76 000 ha	82 000 ha % du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 30 %			
Rhône méditerranée- Corse	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	5	2	2			
	% du territoire	90%	85%	85%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	320 000 ha	337 000 ha	486 000 ha % du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 15 %			

Par Région

Bassin hydrographique	Données	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Haut de France	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	37%	42%	41%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/		192 000 ha % du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 18 %			
Normandie	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	11%	21%	28%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/		130 000 ha % du bassin concerné par la pré-			

Responsable : Ghislaine Ferrère

Rédacteur : Pierre Caessteker

Contributeur(s) : Eric Brejoux, Céline Nowak, Julien Neury Ormanni, Fabien Blanchet, Delphine Singlard-Causse, Sophie Bagagem

Version du 10/05/22

				localisation nationale : 15 %			
Ile de France	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	20%	27%	42%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/		26 000 ha % du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 20 %			
Bretagne	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	97%	98%	98%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/	240 000 ha	255 000 ha % du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 25 %			
Grand Est	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	31%	33%	34%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/	94 500 ha	129 000 ha % du bassin concerné par la pré-localisation nationale : 30 %			

Responsable : Ghislaine Ferrère

Rédacteur : Pierre Caessteker

Contributeur(s) : Eric Brejoux, Céline Nowak, Julien Neury Ormanni, Fabien Blanchet, Delphine Singlard-Causse, Sophie Bagagem

Version du 10/05/22

					par région	par région	
	% du territoire	40%	44%	46%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/	237 000 ha	300 000 ha % du bassin concerné par la pré- localisation nationale : 37 %			
Auvergne Rhône-Alpes	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	80%	80%	87%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)			231 000 ha % du bassin concerné par la pré- localisation nationale : 15 %			
Occitanie	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	74%	75%	80%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/		90 000 ha % du bassin concerné par la pré- localisation nationale : 17 %			
Sud PACA	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	100	99%	99%			

Responsable : Ghislaine Ferrère

Rédacteur : Pierre Caessteker

Contributeur(s) : Eric Brejoux, Céline Nowak, Julien Neury Ormanni, Fabien Blanchet, Delphine Singlard-Causse, Sophie Bagagem

Version du 10/05/22

	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/		173 000 % du bassin concerné par la pré- localisation nationale : 8 %			
Corse	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Pas de suivi par région	Suivi via Plumh
	% du territoire	5%	5%	5%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	/		3 000 ha % du bassin concerné par la pré- localisation nationale : 11 %			
Guadeloupe	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	1	/	0			
	% du territoire	0%	0%	0%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	8 400 ha					
Martinique	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	1		0			
	% du territoire	100 %	100%	100%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	2 800 ha					
Guyane	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)			0			
	% du territoire	0%	0%	0%			

Responsable : Ghislaine Ferrère

Rédacteur : Pierre Caessteker

Contributeur(s) : Eric Brejoux, Céline Nowak, Julien Neury Ormanni, Fabien Blanchet, Delphine Singlard-Causse, Sophie Bagagem

Version du 10/05/22

	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)						
La Réunion	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)			0			
	% du territoire	0%	0%	0%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)						
Mayotte	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)			0			
	% du territoire	98%	98%	98%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)						
St Pierre et Miquelon	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)			0			
	% du territoire	0%	0%	0%			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)						
TOTAL	Nb de nouveau(x) d'inventaire(s)	325 et	42	47			
	% du territoire	60 %	61 %	63 %			
	Surface ZH / surface prélocalisée (carto 2023)	877 000 ha	1 690 000 ha/	2 000 000 ha % du bassin concerné par la pré- localisation nationale : 24 %			

Pour les inventaires « UHC marais » (Cf. fiche action 10)